

ESPACES PUBLICS**Eclairage public et signalisation lumineuse tricolore**

Attribution des marchés

EXPOSE DES MOTIFS

Les prestations concernent les travaux, l'entretien et l'exploitation des installations d'éclairage public (EP) et de signalisation lumineuse tricolore (SLT) ainsi que l'entretien et l'exploitation des illuminations de fête, des alimentations électriques des marchés et des pompes de relevage.

Compte tenu du montant estimatif global de l'opération sur quatre années (de l'ordre de 5 909 768 € TTC maximum), il a été décidé de recourir à une procédure d'appel d'offres ouvert de niveau européen conformément aux dispositions des articles 10, 33, 57 à 59 du code des marchés publics.

Il se décompose en deux lots juridiques distincts, traités en marchés séparés, comme suit :

Lot n°1 :

Les prestations comprennent :

- la surveillance, au moyen de tournées ou visites périodiques, de l'EP, de la SLT, des illuminations de fête et des alimentations électriques des marchés et des pompes de relevage,
- la mise en place d'une astreinte permettant l'intervention d'une équipe dans les délais prévus au CCTP,
- la maintenance corrective spéciale de l'EP, de la SLT, des panneaux « attention école », des alimentations électriques des pompes de relevage, des illuminations de fête et de l'éclairage des stades,
- la maintenance préventive de l'EP et la SLT,
- les prestations d'illuminations de fête,
- la mise à jour de la connaissance du patrimoine de l'EP, de la SLT et de l'éclairage des stades.

Les prestations de maintenance corrective ainsi que celles relatives à la mise en œuvre et la pose et dépose des illuminations pour les fêtes seront réalisées en fonction des besoins et ne peuvent donc être définies à l'avance. C'est pourquoi elles font l'objet d'un marché à bons de commande passé en application de l'article 77 du code des marchés publics.

Les montants annuels minimum et maximum sont les suivants :

Montant minimum annuel : 83 612,04 € HT soit 100000 € TTC

Montant maximum annuel : 334 448,16 € HT soit 400 000 € TTC

Les prestations de maintenance préventive, de surveillance, d'astreinte ainsi que celles relatives à la connaissance du patrimoine seront rémunérées par application des tarifs indiqués au bordereau des prix forfaitaires.

Lot n°2 :

Les travaux portent sur la rénovation, l'extension et la mise en conformité des installations d'éclairage public et de signalisation lumineuse tricolore.

L'ensemble de ces travaux sera réalisé en fonction des besoins (rénovation suite à désordre ou détérioration) ou des demandes (rénovation suite à projet), et ne peut donc être défini à l'avance. C'est pourquoi ils font l'objet d'un marché à bons de commande passé en application de l'article 77 du code des marchés publics.

Les montants annuels minimum et maximum sont les suivants :

Montant minimum annuel : 125 418,06 € HT soit 150000 € TTC

Montant maximum annuel : 501 672,24 € HT soit 600 000 € TTC

Chaque lot est conclu pour un an à compter de sa date de notification au titulaire puis reconductible par trois fois à échéance de chaque période annuelle. La durée totale du marché, reconductions comprises, n'excédera pas quatre ans.

La procédure s'est déroulée selon les étapes suivantes :

- Un avis d'appel public à la concurrence transmis au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) et au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (BOAMP) le 24 mars 2010 a été publié par ces organismes respectivement les 27 et 30 mars 2010.
- A la date limite de remise des offres fixée au 5 mai 2010 à 17 heures, 5 sociétés ont fait parvenir un pli.
- Le 6 mai 2010, le représentant du pouvoir adjudicateur a procédé à l'ouverture et à l'enregistrement du contenu des enveloppes remises par les 5 sociétés. Il a constaté qu'une entreprise ne produisait qu'une lettre d'excuses. Les 4 autres plis ont alors été confiés au technicien référent pour analyse des candidatures.
- Le 20 mai 2010, la Commission d'Appel d'Offres (CAO), a procédé à l'analyse des candidatures et a décidé :
 - pour le lot n°1 : de rejeter la candidature d'une société et de déclarer recevables les candidatures de 3 sociétés.
 - pour le lot n°2 : de déclarer recevables les candidatures des 4 sociétés.Les plis ont alors été confiés au technicien référent pour l'analyse des offres.

- Le 3 juin 2010, la CAO, après analyse et classement des offres, a décidé d'attribuer les marchés comme suit :
- Lot n°1 relatif à l'entretien et exploitation des installations électriques (EP, SLT, illuminations de fête, alimentations des marchés et des pompes de relevage) à la société ETDE.
 - Lot n°2 relatif aux travaux d'éclairage public et de signalisation lumineuse tricolore à la société ETDE.

Au vu de ces éléments, je vous propose donc d'autoriser le Maire à souscrire les marchés susvisés relatifs à la maintenance et aux travaux d'éclairage public et signalisation lumineuse tricolore.

Les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

ESPACES PUBLICS

Eclairage public et signalisation lumineuse tricolore

Attribution des marchés

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu le code des marchés publics, notamment ses articles 10, 33, 57 à 59 et 77,

considérant que la ville souhaite réaliser des prestations de maintenance et des travaux d'éclairage public et de signalisation lumineuse tricolore,

considérant qu'il a été nécessaire de passer des marchés afin d'assurer les travaux et la maintenance de l'éclairage public et de la signalisation tricolore lumineuse,

considérant qu'au vu du montant estimatif global des travaux susvisés (de l'ordre de 5 909 768 € TTC maximum) sur quatre années, la procédure retenue est celle de l'appel d'offres ouvert de niveau européen,

considérant que l'appel d'offres est composé de 2 lots juridiques traités en marchés séparés,

considérant que pour les travaux et les prestations de maintenance corrective ainsi que celles relatives à la mise en œuvre et la pose et dépose des illuminations pour les fêtes, il y a lieu de recourir à la procédure du marché à bons de commande, l'évaluation et le rythme du besoin à satisfaire ne pouvant être définis à l'avance,

vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) en date du 3 juin 2010, qui, après analyse et classement des offres, a attribué les marchés comme suit :

- lot n°1 : « entretien et exploitation des installations électriques (EP, SLT, illuminations de fête, alimentations des marchés et des pompes de relevage) » à la société ETDE.

- lot n°2 : « travaux d'éclairage public et de signalisation lumineuse tricolore » à la société ETDE.

vu les cahiers des clauses administratives générales applicables en matière de fournitures courantes et services et en matière de travaux,

vu le budget communal,

DELIBERE

à l'unanimité

ARTICLE 1 : AUTORISE le Maire à souscrire les marchés relatifs à la maintenance et aux travaux d'éclairage public et de signalisation lumineuse tricolore comme suit :

- lot n°1 : « entretien et exploitation des installations électriques (éclairage public, signalisation tricolore, illuminations de fête, alimentations des marchés et des pompes de relevage) » avec la société ETDE pour un montant de 399 199 € HT pour ce qui concerne les prestations de maintenance préventive, de surveillance, d'astreinte ainsi que celles relatives à la connaissance du patrimoine et pour un montant annuel compris entre 100 000 € TTC et 400 000 € TTC pour la maintenance corrective, la pose et dépose des illuminations pour les fêtes.

- lot n°2 : « travaux d'éclairage public et de signalisation lumineuse tricolore » avec la société ETDE pour un montant annuel compris entre 150 000 € TTC et 600 000 € TTC.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Maire à signer l'ensemble des actes y afférant.

ARTICLE 3 : DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

RECU EN PREFECTURE

LE

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 28 JUIN 2010

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 28 JUIN 2010